



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026 - Commune de Sonnay

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 18h40,

le Conseil municipal de la commune de Sonnay, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude LHERMET, doyen de l'assemblée pour l'installation.

Présents : Claude LHERMET, Elsa MÊLÉ, Angélique FANGET, Kevin JOUD, Lionel GENDEY, Delphine GIRARD, Christophe RUET, Stéphanie De Brincat, Sébastien BRUNET, Virginie Meynier, Nathalie ROBERT, Daniel LOGEL, Alicia BROTET, Jérôme BOUVIER, Christophe HAPIAK.

Secrétaire de séance :

Madame Delphine GIRARD est désignée secrétaire de séance.

Assesseurs :

Madame Angélique FANGET et Monsieur Lionel GENDEY sont désignés assesseurs.

Ordre du jour

1. Installation du Conseil municipal
2. Élection du maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Élection des adjoints
5. Lecture de la charte de l' élu local

1. Installation du Conseil municipal

Monsieur Claude LHERMET procède à l'appel des membres du Conseil municipal dans l'ordre de la liste déposée en préfecture à l'occasion des élections municipales.

Rappel des résultats des élections :

- Nombre de votants : 1 040
- Suffrages exprimés : 559
- Bulletins blancs : 53
- Bulletins nuls : 89
- Suffrages valablement exprimés : 417

Le Conseil municipal est déclaré installé.

2. Élection du maire



Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de voix obtenues : 15

Monsieur Claude LHERMET est proclamé maire à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à deux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à deux.

4. Élection des adjoints

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire, au scrutin secret.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints est présentée avec Elsa MELE en tête de liste :

- Madame Elsa MÊLÉ
- Monsieur Christophe HAPIAK

Aucune autre liste n'étant présentée, il est procédé au vote.

Après dépouillement, sont proclamés élus à l'unanimité :

- Madame Elsa MÊLÉ, adjointe au maire
- Monsieur Christophe HAPIAK, adjoint au maire

5. Charte de l'élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local, conformément aux dispositions en vigueur.

Un exemplaire de cette charte est remis à chaque membre du Conseil municipal.

La séance est levée à 19h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Claude LHERMET

La secrétaire
Delphine GIRARD